



**EXTRAIT DU
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance à distance du
JEUDI 30 AVRIL 2020 à 19 h 00
en visioconférence via StarLeaf**

OBJET : D9 - Compte administratif 2019 - Budget annexe Salle de spectacle Eden

Date de convocation : 24 avril 2020

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de présents 17

Françoise MESNARD, Maire, Cyril CHAPPET, Matthieu GUIHO, Jean MOUTARDE, Natacha MICHEL, Myriam DEBARGE, Marylène JAUNEAU, Philippe BARRIERE, Adjoint ;
Anne DELAUNAY, Anne-Marie BREDECHE, Chantal BOISSINOT, Gaëlle TANGUY, Médéric DIRAISON, Mathilde MAINGUENAUD, Yolande DUCOURNAU, Sylvie FORGEARD-GRIGNON, Isabelle BLANCHARD, formant la majorité des membres en exercice.

Excusés ayant donné pouvoir : 9

Patrice BOUCHET à Cyril CHAPPET, Jean-Louis BORDESSOULES à Marylène JAUNEAU, Jacques CARDET à Matthieu GUIHO, Anthony MORIN à Jean MOUTARDE, Bernard PRABONNAUD à Philippe BARRIERE, Gérard SICAUD à Cyril CHAPPET, Annabel TARIN à Myriam DEBARGE, Antoine BORDAS à Yolande DUCOURNAU, Henriette DIADIO-DASYLVA à Mme la Maire.

Absents excusés : 3

Jacques COCQUEREZ, Henoah CHAUVREAU, Sandrine RONTET-DUCOURTIOUX

Présidente de séance : Françoise MESNARD

Secrétaire de séance : Médéric DIRAISON

Mme la Maire constate que le quorum (10) est atteint (article 2 de l'ordonnance n° 2020-391 du 1^{er} avril 2020) et ouvre la séance.

Hôtel-de-Ville - BP 10082
17415 Saint-Jean-d'Angély cedex
Tél. : 05 46 59 56 56
Fax : 05 46 32 29 54
www.angely.net

**TÉLÉTRANSMIS AU
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ**
sous le n° 017-211703475-20200430-
2020_04_D9-DE
Accusé de réception Sous-préfecture
le 7 mai 2020
Affiché le 7 mai 2020

**N° 9 - Compte administratif 2019 -
Budget annexe Salle de spectacle Eden****Rapporteur : M. Matthieu GUIHO**

Reprise des résultats 2018			
INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
Reprise du résultat	895 379,17 €	Reprise du résultat	12 009,39 €
Réalisation exercice 2019			
Dépenses	111 242,60 €	Dépenses	155 712,32 €
Recettes	1 208 489,06 €	Recettes	143 702,93 €
Résultat investissement	1 097 246,46 €	Résultat de fonctionnement	0 €
Restes à réaliser			
Dépenses	224 709,29 €		
Recettes	22 842,00 €		
Résultat s/restes à réaliser	-201 867,29 €		
Besoin de financement	0 €	Affectation à l'investissement	0 €
		Excédent de fonctionnement final	0 €

Détail des réalisations de l'exercice 2019 :

I – INVESTISSEMENT

- Dépenses
 - Reconstruction
 - Travaux 86 217,60 €
 - Intégrations 25 025,00 €
- Recettes
 - Subventions 1 172 703,67 €
 - Excédent capitalisé 9 920,29 €
 - Intégrations 25 025,00 €
 - Amortissements 840,10 €

**TÉLÉTRANSMIS AU
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ**
sous le n° 017-211703475-20200430-
2020_04_D9-DE
Accusé de réception Sous-préfecture
le 7 mai 2020

Affiché le 7 mai 2020

II - FONCTIONNEMENT

- Dépenses
 - Charges à caractère général 84 033,78 €
 - Charges de personnel 70 837,72 €
 - Frais divers de gestion 0,72 €
 - Dotations amortissements 840,10 €

- Recettes
 - Locations 37 800,00 €
 - Produits services 2 046,91 €
 - Produits divers de gestion 0,18 €
 - Subvention équilibre 103 855,84 €

Mme la Maire quitte la salle.

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'adopter le compte administratif 2019 du budget annexe Salle de spectacle EDEN, ainsi que la reprise des résultats et des restes à réaliser.

Le Conseil municipal, après délibération,

ADOpte les propositions de M. le Rapporteur, **à la majorité des suffrages exprimés (24) :**

- **Pour : 21**
- **Contre : 3 (Mme Yolande DUCOURNAU en son nom et celui de M. Antoine BORDAS, Mme Sylvie FORGEARD-GRIGNON)**
- **Abstention : 0**
- **Ne prend pas part au vote : 2 (Mme la Maire en son nom et celui de Mme Henriette DIADIO-DASYLVA)**

**Pour extrait conforme,
La Maire,
Conseillère régionale,
Françoise MESNARD**

**TÉLÉTRANSMIS AU
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ**
sous le n° 017-211703475-20200430-
2020_04_D9-DE
Accusé de réception Sous-préfecture
le 7 mai 2020
Affiché le 7 mai 2020

Cette décision pourra faire l'objet d'un recours administratif ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.